



Finanzkommission
Commission des finances

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Bern 8
+41 031 633 75 81
www.be.ch/gr

Services parlementaires du Grand Conseil, case postale 562, 3000 Berne 8

Destinataires de la procédure de consultation
(selon liste séparée)

Berne, le 10 février 2025

Contre-projet à l'initiative populaire cantonale « Pour la régulation des grands prédateurs dans le canton de Berne ! » - Mise en œuvre de la procédure de consultation accélérée

Madame, Monsieur,

La Commission des finances (CFin) a décidé d'opposer un contre-projet à l'initiative populaire cantonale intitulée « Pour la régulation des grands prédateurs dans le canton de Berne ! ». Le contre-projet propose diverses modifications au niveau de la loi. Aussi une consultation est-elle menée avant les délibérations parlementaires. En raison des délais régissant le traitement expéditif des initiatives populaires, la consultation ne durera que quatre semaines au lieu des trois mois habituels.

Le contre-projet propose d'examiner la question de la stérilisation des animaux qui causent des dommages, en plus de celle de leur abattage. Il est en outre précisé dans le contre-projet, comme dans l'initiative populaire, que le canton sera privé de la possibilité de prendre des mesures destinées à promouvoir l'effectif des grands prédateurs. Le canton aura en revanche à charge d'exploiter toute la marge de manœuvre dont il dispose en vue de réguler l'effectif des grands prédateurs, étant précisé qu'il n'aura le droit d'étoffer les mesures de protection des troupeaux que si le rapport coût-efficacité est positif.

Comme le veut l'usage dans le cadre des initiatives populaires, le texte de l'initiative n'est pas soumis à la consultation. Mais la CFin a décidé la mise en œuvre d'une consultation accélérée du fait du caractère impondérable de la question de la stérilisation et du fait de la retenue préconisée en ce qui concerne les futures mesures de protection des troupeaux que prévoit le contre-projet. L'unique objet de la consultation est la présente ébauche de contre-projet. L'initiative populaire ne peut faire d'objet d'une prise de position.

Les documents de la procédure de consultation sont téléchargeables sous : www.be.ch/Consultations. La procédure de consultation prend fin le **11 mars 2025**.

Veuillez faire parvenir votre prise de position par courriel ou par voie postale à :

Commission des finances

Services parlementaires du Grand Conseil
Consultation : contre-projet à l'initiative sur les grands prédateurs
Postgasse 68, 3011 Berne
Courriel : gr-gc@be.ch
Tél. : 031 633 75 75

Nous vous remercions par avance de votre participation à la consultation et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Commission des finances

Patrick Freudiger
Président

Annexes

Documents soumis à la consultation

- Ébauche du contre-projet de la CFin (tableau synoptique ; modification de la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage [LCh])
- Rapport sur le contre-projet de la Commission des finances à l'initiative constitutionnelle « Pour la régulation des grands prédateurs dans le canton de Berne ! » ; modification de la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh)
- Proposition du Conseil-exécutif du 8 mai 2024 à l'attention du Grand Conseil relative à l'arrêté du Grand Conseil concernant l'initiative constitutionnelle « Pour la régulation des grands prédateurs dans le canton de Berne ! » (texte de l'initiative inclus)
- Rapport du Conseil-exécutif du 8 mai 2024 à l'attention du Grand Conseil relatif à l'arrêté du Grand Conseil concernant l'initiative constitutionnelle « Pour la régulation des grands prédateurs dans le canton de Berne ! »
- Communiqué de presse
- Liste des destinataires de la consultation